Neuchâtel, février 2015

*Aux membres d’UniNExt*

*Aux diplômés 1965, 1975, 1985, 1995, 2005 qui ne sont pas (encore) membres d’UniNExt*

**Assemblée générale UniNExt 2015, suivie du « Pic-Nic du Droit ».**

**Appel de cotisations**

Cher-e-s membres, Madame, Monsieur,

Comme annoncé en début d'année, l'Assemblée générale 2015 aura lieu

**Jeudi 28 mai** **2015 à 18h45, au restaurant de la Truite, à Champ-du-Moulin.**

**Vous trouverez l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur le flyer en annexe. Les indications d’accès et l’horaire des transports figurent sur notre site internet.** Champ-du-Moulin est accessible à pied, en train ou en voiture. Une navette en bus sera organisée depuis l’Université pour celles et ceux qui le souhaitent ; il suffit de cocher la rubrique correspondante sur le bulletin d’inscription.

A l'issue de la partie statutaire : **« Droit et cinéma » :** Le monde du droit, vu par les cinéastes. Vincent Adatte nous présentera quelques extraits de films.

Dès 20h, **apéritif** offert par UniNExt et **« Pic-Nic du Droit »** au bord de la rivière, dans les jardins du restaurant de la Truite à Champ-du-Moulin.

**Au menu :**

**Jambon à la broche et saucisson neuchâtelois grillé sur la braise, buffet de salades, parfait du Vallon ou flan caramel.**

Le Pic-Nic aura lieu à l’abri si la météo est maussade.

**Merci de vous inscrire** à l'Assemblée générale et au « Pic-Nic du Droit » **d'ici au 30 avril 2015** (par courrier, au moyen du talon d'inscription en annexe, par mail auprès de Mme Viviane Perratone ou "online" sur le site d'UniNExt).

Comme il est désormais de tradition, nous souhaitons mettre spécialement **à l'honneur les diplômé-e-s célébrant le 10ème, 20ème, 30ème, 40ème ou 50ème anniversaire de leur titre**, peut-être même davantage. Un point de rencontre leur sera spécifiquement destiné et ils pourront ainsi retrouver leurs camarades de volée. Les personnes ayant obtenu leur titre lors d'une année se terminant par un 5 reçoivent ainsi, en annexe de cette invitation, la liste des personnes ayant obtenu leur titre la même année qu'elles.

Si ce n'est déjà fait, prenez le temps de découvrir notre nouveau site internet (<http://www.alumnine-droit.ch>. Vous y trouverez notamment des photos de nos précédentes assemblées générales et du premier « Bal du Droit ». Pensez aussi à actualiser les données vous concernant dans l'annuaire des membres. Si vous préférez que la mise à jour soit faite par nos soins, nous vous prions de **communiquer vos changements d'adresse e-mail au Secrétariat UniNExt** (viviane.perratone@unine.ch).

Enfin, comme chaque année, le comité d’UniNExt vous fait parvenir un bulletin pour le versement de votre cotisation annuelle de CHF 40.-. Nous vous remercions par avance de votre versement. Conformément à l’art. 9 des statuts, les nouveaux membres sont exemptés de cotisation pour cinq ans s’ils adhèrent juste après l’obtention d’un bachelor, et pour trois ans s’ils adhèrent juste après l’obtention d’un master ou d’un doctorat. Celles et ceux d’entre vous qui sont concernés par cette disposition peuvent ainsi ignorer le bulletin de versement annexé. Comme vous le savez, vos cotisations permettent notamment de soutenir divers séminaires organisés à l’intention des étudiant-e-s. Ce soutien d’UniNExt aux activités organisées par la Faculté est grandement apprécié. Celles et ceux qui auraient omis de s'acquitter de la cotisation 2014 trouveront également dans cet envoi un feuillet de couleur tenant lieu de rappel et voudront bien ajouter le montant de la cotisation 2014 à leur cotisation 2015.

Tout en nous réjouissant de vous retrouver nombreux le 28 mai prochain, nous vous prions de recevoir, cher-e-s membres, Madame, Monsieur, nos très cordiales salutations.

Au nom du comité UniNExt

Colette Rossat-Favre, présidente

****

**Annexes:**

Procès-verbal de l'assemblée générale 2014

Ordre du jour (flyer)

Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale

Bulletin de versement

Flyer Exposition Mossadegh